

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération Conseil Communautaire

20250603-n°14-1

Séance du 3 juin 2025

Date de la convocation du Conseil : 28 mai 2025

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Edwige AHILE, Marie-Françoise AROUAY, Michèle BARATELLA, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT, Rachid BOUHOUC, Rida BOULTAME, Rémi BOUXOM, Jean-Guillaume CARONE, Christine CATARINO, Marie-Madeleine COLLOT, Xavier COSTIL, Sylvie COUCHOT, François DAOUST, Marc DENIS, Benoît DUFOUR, Cécile ESCOBAR, Hervé FLORCZAK, Hawa FOFANA, Laurence HOLLIGER, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Maxime KAYADJANIAN, Laurent LAMBERT, Gilles LE CAM, Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR, Jean-Michel LEVESQUE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Sophie MATHARAN, Marie MAZAUDIER, Philippe MICHEL, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Eric NICOLLET, Armand PAYET, Michel PICARD, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Tatiana PRIEZ, Alexandre PUEYO, Roxane REMVIKOS, Alain RICHARD, Keltoum ROCHDI, Bruno RODRIGUES, Jean-Marie ROLLET, Xavier TALON, Thierry THOMASSIN, Frédéric Tournier, Mohamed Lamine TRAORE, Stéphanie VON EUW, Daisy YAICH, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Céline ALVES-PINTO ayant donné pouvoir à François DAOUST, Hamid BACHIR ayant donné pouvoir à Hervé FLORCZAK, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elina CORVIN ayant donné pouvoir à Roxane REMVIKOS, Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Hawa FOFANA, Raphaël LANTERI ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Jocelyne LIMOZIN ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Léna MOAL ayant donné pouvoir à Rémi BOUXOM, Véronique PELISSIER ayant donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Emmanuel PEZET ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Eric PROFFIT BRULFERT ayant donné pouvoir à Laurent LINQUETTE, Abdoulaye SANGARE ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Gérard SEIMBILLE ayant donné pouvoir à Stéphanie VON EUW, Elisabeth STROHL ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Valérie ZWILLING ayant donné pouvoir à Christine CATARINO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hervé FLORCZAK

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20250603-lmc191201A-DE-1-1 Date de télétransmission : 05/06/2025 Date de réception préfecture : 05/06/25 Date de publication : 05/06/25

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 05/06/2025
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250603-lmc191201A-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/06/2025
Date de réception préfecture : 05/06/25
Date de publication : 05/06/25

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - AMÉNAGEMENT - OSNY - ZAC DEMI-LIEUE - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA MODIFICATION DE LA ZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants relatifs au régime des ZAC, et les articles L. 103-2 et suivants relatifs à la concertation,

VU la délibération du Conseil communautaire du 7 novembre 2006, portant création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Demi-Lieue,

VU la délibération du Conseil communautaire du 8 novembre 2017, portant approbation du dossier de création modificatif de la ZAC de la Demi-Lieue,

VU la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2017 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC de la Demi-Lieue,

VU la délibération du Conseil municipal de OSNY du 16 février 2023 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du Conseil municipal de OSNY du 14 décembre 2023 relative à l'avis de la commune sur la prise d'initiative pour la modification de la ZAC Demi-Lieue et sur les objectifs et modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2023 approuvant la prise d'initiative pour la modification de la ZAC Demi-Lieue ainsi que les objectifs et modalités de la concertation préalable,

VU la délibération du Conseil municipal de OSNY du 8 avril 2025 approuvant la révision du PLU,

VU la délibération du Conseil municipal de OSNY relative à l'avis de la commune sur le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de la ZAC Demi-Lieue,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 20 mai 2025,

VU le rapport de Jean-Paul JEANDON invitant le conseil à se prononcer sur le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de la ZAC Demi-Lieue,

VU le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de la ZAC Demi-Lieue, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la ZAC multi-site de la DEMI-LIEUE à Osny est une opération d'aménagement stratégique localisée en entrée nord-ouest de l'agglomération de Cergy-Pontoise sur un axe routier structurant (RD 915) qui présente des conditions d'accessibilité et d'attractivité propices à la réussite de cette opération,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement prévoit un développement urbain mixte sur

20250603-n°14-1

plus de 33ha composé de 575 logements, 95 120 m² de surface de plancher dédiées à l'activités, 33 160 m² de surface de plancher dédiées aux commerces mais que ce projet nécessite des évolutions pour tenir compte des nouveaux besoins,

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces évolutions impose la modification du dossier de création et de réalisation de la ZAC et que les étapes sont les suivantes :

- Prise d'initiative pour la modification de la ZAC par la personne publique compétente (R.311-1 et suivants du code de l'urbanisme) et définition des objectifs et modalités de concertation,
- Délibération arrêtant le bilan de la concertation préalable,
- Approbation du dossier de création (R.311-2) qui comprend le périmètre de la ZAC, un rapport de présentation indiquant notamment le programme global prévisionnel des constructions et l'étude d'impact,
- Approbation du dossier de réalisation (R.311-7) qui comprend le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC, le programme global des constructions et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération,

CONSIDERANT que la concertation préalable a porté sur la modification du périmètre de la ZAC et du programme global prévisionnel des constructions et qu'elle avait pour objectif de garantir une information éclairée des habitants sur le projet afin qu'ils puissent formuler des avis et observations,

CONSIDERANT que la concertation a été organisée spécifiquement sur le territoire de la commune d'Osny avec une information relayée à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et qu'elle s'est tenue du 15 janvier au 1er mars 2025 à travers plusieurs temps fort,

CONSIDERANT que la concertation préalable à la modification du dossier de la ZAC Demi-Lieue a été réalisée conformément à la délibération n°11 du 19 décembre 2023 et que l'ensemble des modalités prévues ont été respectées,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ARRETE le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de la ZAC Demi-Lieue ci-annexé,

2/ AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ou son représentant dûment habilité, à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250603-lmc191201A-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/06/2025
Date de réception préfecture : 05/06/25
Date de publication : 05/06/25

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20250603-lmc191201A-DE-1-1
Date de télétransmission : 05/06/25
Date de réception préfecture : 05/06/25